

Questions orales

A la suite de la grève dans les ports de Québec, Montréal et Trois-Rivières, laquelle occasionne de graves difficultés aux meuniers et aux producteurs du Québec relativement à l'approvisionnement en grains de provende, le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre s'il y a du nouveau dans ce domaine et si, à l'heure actuelle, par quelque moyen, les producteurs et les meuniers du Québec peuvent s'approvisionner en grains de provende?

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je veux rassurer la Chambre à l'effet que le ministre de l'Agriculture et le gouvernement se tiennent constamment au fait de ce qui se déroule dans les ports actuellement.

On sait qu'il est très difficile pour les meuniers d'aller s'alimenter aux ports de Québec et de Trois-Rivières. Par contre, celui de Montréal est à la disposition des meuniers, pour qu'ils puissent aller s'approvisionner en grains de provende. De plus, des pourparlers existent actuellement entre les meuniers et les syndicats pour que les ports de Trois-Rivières et de Québec puissent reprendre leur activité d'ici quelques jours, afin que les meuniers puissent aller s'approvisionner.

* * *

● (1440)

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ÉTUDE DE LA RELATION ENTRE LA TÉLÉDIFFUSION ET LA COMMISSION D'ACTES DE VIOLENCE DANS LES VILLES AMÉRICAINES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ÉTUDE SEMBLABLE AU CANADA

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le solliciteur général. Elle découle des conclusions du chirurgien général des États-Unis qui établit une relation de cause à effet entre la violence à la télévision et la recrudescence de la violence dans nos villes. Une étude de ce genre est-elle en cours au ministère du procureur général et, dans l'affirmative, en communiquera-t-il les conclusions à la Chambre?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, mon ministère effectue un certain nombre d'études, comme d'ailleurs, je pense, le Conseil de la radiotélévision canadienne.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA QUESTION DE LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Communications. Le Conseil de la radiotélévision canadienne a-t-il l'intention de tenir des audiences publiques sur la question de la violence à la télévision et, dans l'affirmative, quand débiteront-elles?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, c'est en effet, je crois, l'intention du Conseil, mais je ne saurais donner au député une date précise à laquelle serait tenue l'audience. Je me renseignerai.

[M. Lapointe.]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES MOTIFS DE LA RENTRÉE PRÉCIPITÉE DES DESTROYERS AYANT PRIS PART AUX MANŒUVRES DANS L'OUEST DE L'OcéAN PACIFIQUE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Peut-il dire à la Chambre les raisons pour lesquelles les trois destroyers de la 2^e Escadre canadienne de destroyers, participant aux manœuvres navales aux côtés d'unités des États-Unis et des Philippines dans l'ouest de l'océan Pacifique ont brusquement cessé leur participation et rentrent actuellement à leur base?

Une voix: Ils n'ont plus de carburant!

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ces navires canadiens participaient à des manœuvres navales aux côtés de la marine des États-Unis. Toutefois, les Américains ont désiré y mettre un terme; nos navires rentrent donc.

M. McKinnon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La réponse du ministre signifie-t-elle que son ministère a envoyé une escadre de destroyers à 6,000 milles pour participer à des manœuvres sans avoir l'assurance qu'elles auraient lieu? Pense-t-il que c'est là le moyen de s'attirer des appuis en faveur de l'augmentation du budget dont il a si désespérément besoin?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, les navires canadiens ont participé à l'essentiel des manœuvres.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA POSSIBILITÉ DE L'ÉTUDE ET DE LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARMES À FEU

M. Stuart Leggett (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre de la Justice découle du fait qu'on a annoncé hier que le conseil du Grand Toronto demande qu'on apporte des modifications importantes au Code criminel à l'égard des armes à feu. Son ministère a-t-il entrepris des études précises là-dessus et, dans l'affirmative, quand pense-t-il recevoir un rapport et quand la Chambre peut-elle s'attendre qu'on modifiera le Code criminel relativement aux armes à feu?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, d'une certaine façon, la question des armes à feu et de leur contrôle est étudiée en permanence, et, de temps à autre, on publie des décrets du conseil pour restreindre ou interdire l'usage des armes nouvelles ou modifiées. Cela arrive régulièrement, au fur et à mesure que mon ministère ou la police apprend l'existence de ces armes. On a aussi décidé d'apporter un changement secondaire aux dispositions actuelles relatives aux armes dont l'usage est interdit ou restreint afin qu'il soit plus facile de classer des armes dans l'une ou l'autre catégorie. Pour l'instant, le gouvernement n'a pas l'intention d'adopter un système d'enregistrement ni de contrôler les armes que le Code criminel soustrait à ce contrôle parce qu'elles servent surtout à la chasse.